

DÉPARTEMENT ALLIER

Arrondissement de VICHY

Commune de JALIGNY-SUR-BESBRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de conseil municipal du 25 janvier 2024

<u>DÉLIBÉRATION N°</u>	2024-04
<u>CLASSIFICATION</u>	3.5

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11
Pouvoirs : 02

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier
Le **Conseil Municipal** de la Commune de **JALIGNY-SUR -BESBRE**, dûment convoqué par Mme Annie DEBORBE, Maire s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme DEBORBE Annie, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2024
Présents : DE VILLARDI DE MONTLAUR, LAGOUTTE, POIX, RONDEPIERRE, CORNELOUP Mmes BEURRIER, CHABRY, GARREL, DEBORBE,
Absents excusés : M PERISSE et Mme ROTAT
Pouvoirs : M. PERISSE et Mme ROTAT
Secrétaire de séance : M. LAGOUTTE

Objet : Tarif des Concessions au cimetière et des exhumations

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le tarif des concessions au cimetière ainsi que celui des exhumations. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

- Décide de modifier les tarifs des concessions à compter du 1^{er} février 2024, comme suit :
 - Concession Cavurne : 1m/1m :
 - Trentenaire : 150 €
 - Cinquantenaire : 200 €
 - Concession normal 2m/1m :
 - Trentenaire : 300 €
 - Cinquantenaire : 350 €
 - Exhumations :
 - 1^{er} corps : 50 €
 - 2^{ème} corps : 45 €
- Charge Mme le Maire de faire exécuter cette décision.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie DEBORBE